

F. JACINTHE

**L'éthique publique, de l'équité de la justice chez Rawls
à la norme, la biopolitique et la vérité chez Foucault**

Cette recherche s'attache à la problématisation de la notion d'éthique publique à partir de la pensée politique de John Rawls et de celle de Michel Foucault. L'éthique publique traduit un dispositif de valeurs à vocation collective qui, dans « la justice comme équité », exprime une double orientation, celle de justifier et celle de légitimer à partir d'un contrat fondateur la société politique et ses institutions. Il faut préciser que le fondement du système éthique rawlsien réside surtout dans le respect de la personne. Quant aux analyses de Michel Foucault de la règle de droit, des relations de pouvoir et de la souveraineté, elles apportent une nouvelle considération des valeurs. Michel Foucault a permis de révéler l'importance de la méthode généalogique, de la discontinuité, et du sujet comme acteur dynamique, critique et résistant. Dès lors, la question concernant la constitution de l'éthique publique a pu être examinée compte tenu des rapports entre l'instance étatique et les actions du sujet.